Harriet Irving Library
University of New Brunswick

CINQ SOUS LE NUMERO

DIXIÈME ANNEE, No 15

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON N B 27 Avril 1923

J. G. BOUCHER Rédacteur

Sauvegardons Nos Forets

Il y a quelques semaines, *M.* Pius *M*ichaud, député de *M*adawaska-Restigouche, a soulevé un débat aux Communes d'Ottawa au sujet de la Protection contre les Feux de forets. Son acte est très louable car en effet les dommages causés par les feux de forets sont considérables. Ces dommages sont plus appréciables encore pour notre comté dont la principale industrie est celle du bois.

Dans la seulé paroisse de St-Jacques, l'an dernier, le feu a causé des pertes pour plusieurs milliers de piastres aux proprietaires des lots incendiés. Si l'on calcule les pertes de toute la province et du Canada tout entier, ce sont des milliers de piastres de pertes causées le plus souvent par l'imprudence de certaines personnes. C'est à cet effet que nous reproduisons de la Gazette Royale une Proclamation issue par le *M*inistère des Terres et Mines, sous l'autorite de l'*A*cte des Feux de Forets 1922

"*A*ucune personne ne peut entrer dans les bois après le 1er mai et jusqu'au 1er novembre 1923 dans le but de voyager, camper, pêcher, faire des pique-niques ou autres buts sans s'être d'abord enrégistrer chez le Garde-Forestier local le vendeur de licenses de chasse ou autres autorités légalement nommées, donnant son nom et les dates d'entrée et de sortie, afin d'obtenir un certificat devant être produit lorsque demandé par toute personne autorisée.

"Cette loi ne s'applique pas aux licenciés, aux propriétaires des forets ou ceux-ci entrent ou à leurs employés, aux garde-feux, aux arpenteurs, aux personnes accompagné par un guide enrégistré, ni à tout porteur de licence de chasse pêche, mines ou guides

"Toutè personne agissant à l'encontre de cette loi, est passible d'une amende de pas moins de $10 et de pas plus de $100 ou à un mois de prison,"

On ne pourra jamais être trop sévère dans l'application de cette loi. En plus ceux qui obtiendront des certificats devront être très prudent. Il ne faut jamais jeter une allumet te un cigare ou une cigarette, sans les avoir au préalable bien éteints. Il faut également bien éteindre les petits feux que l'on fait parfois pour se réchauffer, chasser les moustiques ou faire certaines cuissons. Ce sont là des imprudences qui parfois ont des résultats désastreux.

J. G. *B.*

Reveillons-Nous

Il y a un vieux proverbe qui dit : "*A*ide-toi et le ciel t'aidera". Ce proverbe s'est appliqué dans le passé en plusieurs circonstances, mais il est loin de s'appliquer à nous citoyens d'Edmundston. Depuis trois à quatre ans, notre population vit d'espoir, de cet espoir de voir revenir les temps florissants d'autrefois. De toutes parts l'on dit et répète : "*A*h, les temps vont devenir meilleurs". Non, la situation de notre ville sera ce que nous la ferons,

*A*ctuellement nous sommes dans un état de sommeil inquiétant, et jamais nous aurons l'air plus éveillé si nous continuons a entretenir cette indifférence des affaires publiques qui nous caractérise.

Notre population est d'une apathie déplorable. Et comme preuve, il y a vingt ans que nous avons besoin d'un bureau de poste convenable. Si nous l'obtenons cette année, c'est en partie dû aux étrangers qui rougissent de honte lorsqu'on leur montre notre bureau de poste actuel *L*'an dernier, en Chambre, lorsque M. Pius Michaud a demandé de voter un montant d'argent pour la construction d'un bureau de poste en notre ville, tous les députés des comtés veisins se sont lévés et oat dit qu'aucune place au Canada n'avait plus besoin d'un tel édifice que la ville d'Edmundston Grace aux étrangers, peut-ête obtiendrons nous quelques choses cette annuée.

*A*utre preuve de notre apathie et de notre indifférence. Nous avons une Chambre de Commerce qui devrait être l'âme des organisations et des mouvements favorables à la ville. Loin de là, sauf les officiers, peu s'y intéresse et j'ajourne-rai qu'a peine un dizième ont payé leur minime contribution annuelle.

*B*eaucoup parlent du développement du Grand Sault et des nombreuses industries que l'hydro à bon marché nous apportera. Ceci est vrai, pas pour Edmundston mais pour nos voisins du Grand Sault et de St-*L*eonard, qui s'occupent activement d'attirer chez eux ces industries. En effet, St-Léonard a obtenu qu'une manufacture de bois franc s'établisse là. Une autre Compagnie doit venir s'établir sur les rives de la rivière St Jean, pour manufacturer le papier dont elle a besoin pour la publication du journal parisien "Le Petit Journal". Quelles démarches avant nous faites pour attirer cette Compagnie en nos murs ? *A*ucunes, tandis que les petites villes voisines s'en occupent activement. Nous dormons pendant que les autres travaillent.

Pourquoi notre Chambre de Commerce, composée d'hommes intelligents, ne se réunit elle pas plus souvent et ne discute-t-elle pas les moyens à prendre pour attirer dans notre ville certaines industries. Pourquoi notre Chambre de Commerce ne fait-elle pas connaître à l'étranger, dans les provinces et les pays éloignés, la ville d'Edmundston avec tous ses avantages industriels et commerciaux ?

Réveillons-nous et allons de l'avant, Car qui n'avance recule et depuis quelques années Edmundston, la métropole des comtés du Nord va de l'arrière, méthode toujours dangereuse et souvent désastreuse.

J. G. B.

A La Chambre D'Ottawa

L'hon. M. A.-B. Coff, secrétaire d'Etat a soumis hier, aux Communes, sa réponse à une interpellation de M. Pius *M*ichaud, député libéral de Restigouche, touchant les opérations de la *L*.-R. Steel Co. Ltd", et autres du même genre.

La L.-R. Stell Co., *L*td, a déclaré l'hon. M Coff, a été incorporée en vertu de la loi des compagnies du Canada au mois d'octobre 1919 avec un capital de deux milllons et ce capital a été élevé à huit millions le 6 janvier 1921. La Steel Realty Development Corporation Ltd. fut incorporée le 23 décembre 1920, avec un capital de dix millions, et le 18 août 1922 cette dernière compagnie recevait l'autorisation d'agir comme agent de courtiers.

*L*e député de Restigouche désirait savoir qu'elles mesures mesures le gouvernement avait l'intention de prendre afin qu'à l'avenir de telles compagnies ne puissent s'emparer du capital canadien sans avoir prouvé au public qu'elles sont organisées sur une base raisonnable.

—"En vertu de la loi des compagnies" répondit M. Copp, "les compagnies formées pour vendre des débentures au public sont requises de fournir des prospectus afin d'aider le public à baser son jugement sur la solidité financière de telles compagnies et leurs perspectives. Cette loi comporte des sanctions pour toute infraction à cette disposition relative aux prospectus et il appartient aux parties intéressées de faire appliquer la loi s'il y a fausses représentations ou si les exigences de la loi ne sont pas respectées. Aucun article de la loi n'oblige le gouvernement à faire appliquer les dites clauses".

Faits Divers

L'épidémie de fièvre diminue dans notre ville. On nous dit que l'eau est maintenant bonne à boire. Cependant la glace qui recouvre le réservoir doit contenir doit contenir des microbes que la congélation n'a pas tué et qui pourraient bien être encore dangeurcux. Nous conseillons donc de faire bouillir encore l'eau pour au moins une semaine.

.....

Enfin les glaces commencent à descendre sur la rivière St Jean. *L*a saison est en retard d'un mois avec les années dernières.

.....

M. Franck Rice, président de la Société d'*A*griculture du Comté de *M*adawaska, après une entrevue qu'il a eu avec le Ministre d'*A*griculture à Fredericton, et avec l'aide de nos députes Michaud et Violette, a obtenu la somme de $1000, dont $500. applicables pour les prix de l'exposition, l'automne prochain et la balance pour finir le Pavillon de l'Exposition

.....

Nous tenons à mettre le public en garde contre l'achat du mark allemand et de la couronne autrichienne. *M*oins vous en acheterez, plus vous serez riches, car vous ne perdrez rien.

.....

A Cochrane, petite ville d'Ontario, il y a 781 cas de fièvre typhoide. Trente personnes sont déjà mortes. Cette ville compte à peine 1700 âmes.

.....

*C*hacun sait sans doute qu'il existe, depuis, l'an dernier une loi fédérale qui oblige à mettre un timbre de deux sous sur tout recu de plus de dix piastres.

.....

*D*epuis une semaine, nous entendons le ronflement des autos. Il est important de se procurer une licence de 1923 avant de sortir, autrement on s'expose à des troubles couteux. Automobilistes, n'oubliez pas de rencontrer à droite.

.....

LE GOUVERNEMENT FRANCAIS a décider de bannir les danses indécentes de tous les théâtres.

*A*vec le printemps nous arrive les modes d'été. *E*ncourageons nos marchands locaux.

LA BANQUE PROVINCIALE
DU CANADA
Siege social : MONTREAL
Capital autorise $5.000.000.00
Capital Paye et surplus $4.500.000.00
113 succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard.

1o—Vous pouvez déposer vos argents toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an ; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

2o—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

3o—Pour la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis ($1.00) un dollar sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage
Succursale à Edmundston :
F. H. Bourgoin, gérant local.

A VOTRE DISPOSITION

Un expert mécanicien pour réparations de toutes sortes, engin à gasoline, à vapeur, bouilloire, moteur électrique, fusil, horloges, montres, etc. etc.

Les petits objets facilement transportables pourront être travaillés à la boutique. Les gros travaux pourront être faits à domicile. Faites réparer vos machines ou instruments en mauvais ordre. Prix Modérés.

Alex OUELLET
Chez L.-A. DUGAL
EDMUNDSTON, N. B.

GARAGE a LOUER
Un bon garage de réparation à louer à très bonnes conditions.
VENDEUR
Un bon vendeur parlant les deux langues, pour s'occuper de la vente d'automobiles trouvera un emploi immédiat en s'adressant:
D.-M. MARTIN
Agent pour Automobiles
Edmundston, N B.
Ford

GRAND SPECIAL
DU SAMEDI
Souliers pour Dames et Demoiselles, dernière nouveauté, de toutes grandeurs, couleurs assorties, talons hauts et bas, seront sacrifiés pendant la seule journée de SAMEDI. Venez nous voir et nous vous chausserons à votre gout.
MICHEL ABBIS
Le magasin du bon marché.